

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 23 février 2017 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : INTC1705483A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 23 février 2017, est autorisée au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'ingénieurs de police technique et scientifique de la police nationale.

La date limite de dépôt ou envoi des dossiers est fixée au vendredi 14 avril 2017 (le cachet de la poste faisant foi).

Les candidats pourront s'inscrire en ligne sur le site internet du recrutement de la police nationale, www.lapolicenationale recrute.fr. La date limite de validation des formulaires d'inscription est fixée au vendredi 14 avril 2017, à 18 heures, heure de Paris.

Les épreuves écrites d'admissibilité auront lieu les 13 et 14 juin 2017 dans les centres d'examens mis en place par les secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Est, Nord, Ouest, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, de la zone de défense et de sécurité de Paris, et par la délégation régionale de Toulouse ainsi que par les secrétariats généraux pour l'administration de la police nationale de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, La Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon.

La phase d'admission se déroulera à compter du 6 novembre 2017, à Ecully (69).

Le nombre total de postes offerts par spécialité sera fixé ultérieurement par arrêté ministériel précisant la répartition des postes par spécialité.

Les spécialités ouvertes sont les suivantes :

- identité judiciaire ;
- biologie ;
- qualité.